

98B 572

Le n° ... a été
Tr ... de commerce
Bordeaux

Le 27 AOUT 2010
sous le N° 12212

SODIBOR

S A S au capital de 3 825 000 €
172 - 176 rue Jules Ferry
33021 BORDEAUX CEDEX
RCS BORDEAUX B 414 108 597

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

*L'an deux mil dix
Le dix juin
A dix heures*

Les actionnaires de la société « **SODIBOR** », société par actions simplifiée au capital de 3 825 000 €, divisé en 25 000 actions de 153 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société, sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés .

- SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE, propriétaire de 12 500 actions
Représentée par M. ~~CAYLA~~ **BAYLE**
- La Société Anonyme SONORFI, propriétaire de 12 500 actions
Représentée par Monsieur Guillaume HALLEY

seuls associées de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Guillaume HALLEY, Représentant de la société « GH MANAGEMENT », Directeur Général de la société.

La société AUDITORIA, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée en date du 19/05/2010 est présente.

Les représentants du Comité d'entreprise sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

u

GH

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le président
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2009 et quitus au Président et au Directeur Général
- Affectation du résultat distribuable
- Changement de Commissaire aux Comptes Suppléant
- Renouvellement du mandat du Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2009**
- le rapport de gestion établi par le Président
- le rapport spécial du commissaire aux comptes
- le rapport général du commissaire aux Comptes
- le rapport du Président
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, puis du rapport général du commissaire aux comptes et de son rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et au Directeur Général quitus de leur gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2009**.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de son Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **281 009 €** comme suit

- | | |
|--|-----------|
| • 5% à la « Réserve Légale » | 14 051 € |
| • Distribution de dividendes | 150 000 € |
| • Le solde au compte « Autres réserves » | 116 958 € |

L'Assemblée Générale rappelle les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>
31/12/2008	200 000 €
31/12/2007	200 000 €
31/12/2006	200 000 €

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, constate qu'il n'est pas intervenu de nouvelle convention réglementée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur Jean HALLEY, Président de la société, arrivant à expiration au terme de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean HALLEY dans ses fonctions pour une durée de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne

- **Monsieur Cédric BOURDIER**
2 Rue Claude Boucher
33030 BORDEAUX CEDEX

en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant de la société en remplacement de Monsieur Gérard LAFOURCADE, celui-ci ayant fait valoir ses droits à la retraite, et ce pour la durée restant à courir du mandat.

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

- -

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

Société « GH MANAGEMENT »
Représentée par Guillaume HALLEY

Société « SONORFI »
Représentée par Guillaume HALLEY

Société « AMIDIS »
Représentée par Monsieur CAYLA

BATLE